

Le monde à l'envers : cultures citadines et émigration urbaine

En ville, les nombreux migrants villageois ayant gardé une culture profondément rurale sont à l'origine de cultures dites "dérobées", implantées dans tous les quartiers où des portions de sol ne sont recouvertes ni par le béton ni par le goudron. Il s'agit généralement de maïs (v. p. 266), plante exigeante cultivée en milieu rural dans le cadre des champs de case, mais on trouve également des buttes d'ignames dans les quartiers périphériques d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), par exemple, et des planches maraîchères très soignées sur des trottoirs de Bouaké (Côte-d'Ivoire), qui profitent des abondantes eaux usées de la ville.

Les études menées depuis une dizaine d'années, principalement en Côte-d'Ivoire, au Cameroun et en RDC (v. Urbanités ; Copperbelt), ont permis d'observer enfin une dernière forme de dynamique du monde rural : le retour des citadins vers la campagne. Il est motivé par les crises urbaines qui conduisent les populations installées en ville à reconsidérer les avantages du "mirage-miracle" urbain. Ce mouvement prend des formes variées, qui vont des extensions dans les périphéries des villes à la recherche d'espaces moins saturés et donc moins onéreux (rappelant, à des degrés moindres, la rurbanisation occidentale), à l'investissement important dans un domaine rural de plantation ou de vivrier marchand, en passant par le simple retour au village de chômeurs ou de cadres investissant dans leur village. Il semble toutefois abusif d'utiliser le terme d'"exode urbain" car ce mouvement n'a ni la dynamique, ni l'ampleur d'un exode rural. Par ailleurs, la plupart des "citadins émigrés" dans un village ne reprennent pas pour autant des activités rurales, encore moins agricoles. Tout au plus injectent-ils dans les villages une manne financière qui permet de rétribuer ceux qui travaillent dans les champs. Mais dans ce cas de figure, bien souvent ils ne résident pas à l'année, ils investissent mais sont de passage, continuant à mener des activités de citadin.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de cette Afrique qui voit des villageois cultiver sur des espaces vides ou des trottoirs en plein cent-ville tandis que des citadins repartent au village organiser une mise en valeur spéculative.

LES MONDIALISATIONS AFRICAINES

Le titre de cette fiche de synthèse est volontairement paradoxal. La mondialisation est en effet, par définition, un phénomène global à l'échelle de la planète. La définition la plus classique décrit la mondialisation (ou son synonyme, la globalisation) comme une extension et une intensification des relations sociales à l'échelle du monde. En termes géographiques, la mondialisation est l'influence de l'échelle mondiale sur les échelles* inférieures (le sens géographique du terme transcendance). Ceci ne signifie pas que la mondialisation soit un phénomène extérieur aux espaces sur lesquels il s'appliquerait. Au contraire, c'est par les lieux eux-mêmes que la mondialisation prend corps. Tendance à l'uniformisation et à l'homogénéisation des sociétés, la globalisation est également transformation et recréation des espaces. En ce sens, l'Afrique est productrice de mondialisation comme les autres régions du monde : les formes et les modalités de la globalisation y sont spatialement différenciées.

La mondialisation n'invalide donc pas les études régionales, pas plus qu'elle ne regroupe sous un même domaine l'ensemble des phénomènes sociaux. Ce que l'on regroupe sous le terme de "mondialisation" est un ensemble de processus et de dynamiques extrêmement variés. Et si la tendance est à considérer la mondialisation comme un mouvement principalement économique, il a en réalité toujours été associé à d'autres dimensions de l'action humaine. Toutes participent à la réduction des distances à l'échelle du globe, distances matérielles par le biais des techniques, mais aussi distances idéelles entendues comme constructions sociales. Ce qui est présenté ici doit être connecté et recontextualisé avec des thématiques plus précises - traitées dans d'autres fiches - chacune susceptible d'alimenter la réflexion sur un mouvement protéiforme en constante évolution.

Mondialisation, occidentalisation, développement

La diversité des processus qui caractérisent la mondialisation permet de la distinguer de concepts *a priori* similaires. Si on la ramenait à une simple unification et uniformisation des sociétés entre elles, la mondialisation pourrait en effet

(l'État africain indépendant) et les espaces économiques centrés sur les anciennes puissances coloniales, l'URSS ou les États-Unis. Le phénomène s'est renforcé ces dernières décennies. Comme dans les autres régions du monde, la disjonction entre l'espace économique des firmes multinationales et l'espace politique de l'État africain est devenu l'un des enjeux les plus importants de la période contemporaine.

En Afrique, la difficulté est renforcée par les dynamiques à la fois internes et transnationales (ethniques, commerciales, religieuses, etc.) qui fragilisent la construction d'une unité nationale (v. Ethnie ; Musées). Dans ces conditions, l'État africain ne suit pas les modèles canoniques de l'État européen et s'est détaché d'une structuration territoriale pour adopter des formes réticulaires d'organisation spatiale (v. État). D'un point de vue formel néanmoins, la structuration territoriale demeure la norme internationale. C'est l'État qui a le pouvoir d'agir dans les instances internationales (notamment l'ONU et ses agences spécialisées), qui reçoit et répartit l'aide au développement, qui, responsable de la situation sanitaire des populations africaines, constitue l'un des acteurs des négociations internationales en matière de traitement médical ou de prévention (v. VIH/Sida ; Préservatifs), etc. Consolider l'État est ainsi un enjeu à la fois financier et symbolique pour les dirigeants africains.

C'est dans ce contexte que de nombreuses expériences d'intégrations régionales ont été mises en place, avec l'objectif de renforcer le poids des pays africains dans les sphères globalisées tout en maintenant le cadre étatique. Il existe actuellement une dizaine d'organisations régionales – Union du Maghreb arabe (UMA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Southern African Development Community (SADC, v.), Common Market of Eastern and Southern Africa (COMESA), Zone Franc*, pour ne citer que les organisations en activité les plus importantes –, principalement orientées vers des coopérations économiques ou monétaires, sans compter les structures continentales (Union africaine et NEPAD). Ces agences sont néanmoins confrontées à deux problèmes principaux. D'une part, elles multiplient les appartenances : de nombreux pays sont membres de

plusieurs organisations, ce qui ne facilite pas l'intégration, même si cela permet aux gouvernements de jouer sur plusieurs tableaux à la fois. D'autre part, dans un contexte où l'unité nationale est difficile à consolider, l'ajout d'un niveau régional supplémentaire ne simplifie pas la donne, en particulier si les moyens financiers et la volonté politique font défaut (v. SADC).

À l'échelle globale, la plupart des pays africains font aujourd'hui partie des grands organismes internationaux (Banque mondiale, FMI, OMC, PNUD, PNUE, etc.) et sont signataires des conventions internationales. Mais ils peinent à faire entendre leurs voix dans une configuration où les instances politiques sont largement déterminées par le poids économique des États. On sait par exemple que le vote de l'assemblée générale de l'ONU sur la question de l'intervention américaine en Irak en 2003 a donné lieu à de nombreuses tractations de la part des États-Unis (comme de la part des pays européens opposés à l'intervention) avec les pays africains, qui ont principalement pris la forme de promesses d'aide financière en échange d'un vote de soutien. Cette proximité des votes entre pays africains et ancienne puissance coloniale (ou géostratégique) est d'ailleurs une marque de fabrique des relations de la France avec son pré-carré africain.

L'État structure encore fortement les modalités d'inscription politique dans un espace mondial. Par comparaison, la formation d'une société civile africaine mondialisée est encore particulièrement réduite et répond le plus souvent à des logiques économiques.

• Quels espaces économiques ?

Le paysage économique et financier mondial, s'il est aussi confronté à des nouvelles formes de disjonctions, se caractérise néanmoins par sa très forte concentration. Dans ce schéma centralisé, l'Afrique est indéniablement une zone périphérique.

Cette position du continent est illustrée par le poids respectif de la dette et de l'aide au développement. Alors que cette aide s'est élevée à 15,4 milliards de dollars en 2001, la dette extérieure totale des pays du continent était de 294 milliards de dollars en 2002... En dehors de toute position idéologique et parallèlement à une évaluation portant sur

les difficultés internes aux économies africaines, une analyse en terme de globalisation doit prendre en compte l'impact structurel que peuvent avoir les positions dominantes des grands groupes industriels (principalement occidentaux, mais également de plus en plus chinois et indiens) dans la mise en place d'une économie africaine mondialisée.

Sur deux domaines à la pointe de la globalisation, le trafic aérien et la téléphonie mobile (v. Téléphone), les firmes occidentales occupent une part substantielle des marchés soit directement soit par le truchement des entreprises locales qu'elles contrôlent.

Dans ces conditions, la focalisation des gouvernements africains sur les investissements directs étrangers est un pari risqué. Certes, ces investissements constituent des rentrées fiscales importantes et permettent la création d'emplois. Mais ils ne contribuent souvent que de manière limitée au développement économique du pays, profitant surtout à quelques secteurs et quelques acteurs privilégiés, comme le montre l'exemple des hydrocarbures, qui constituent encore la principale cible des investisseurs étrangers (v. Pétrole). L'or noir de quatre pays (Tchad, Algérie, Angola et Nigeria) a justifié près de la moitié des 14 milliards de dollars investis en Afrique en 2003.

Cet exemple montre également que la concentration financière n'est pas uniquement vraie à l'échelle transcontinentale, mais qu'elle existe aussi à l'intérieur même de l'espace africain, où l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord se distinguent du reste du continent par l'importance de leurs économies et leur capacité à déborder le cadre national. Outre les différences de PIB entre pays (v. Tableau), la concentration se voit également dans la taille des entreprises africaines. Sur les 100 premières firmes du continent, près des deux tiers sont sud-africaines, 11 sont marocaines, 7 égyptiennes, 4 tunisiennes, 3 algériennes. Seules les mines et le pétrole permettent à quelques entreprises d'Afrique tropicale d'être présentes dans ce classement.

Le tourisme est un autre secteur de l'économie mondiale caractérisé à la fois par sa concentration et sa disjonction. Concentration parce que les touristes internationaux (Américains du Nord, Européens et Japonais) privilégient les destinations proches de leurs lieux de résidence. L'Europe,

les États-Unis et le bassin caraïbe ainsi que la Chine sont les principales zones touristiques mondiales, alors que l'Afrique est marginale dans ces flux. Elle n'a accueilli que 30 millions de touristes en 2002 (avec néanmoins une progression constante depuis les années quatre-vingt), représentant 4,4 % du volume mondial des franchissements des frontières étatiques à vocation touristique. L'Afrique du Nord profite néanmoins de sa proximité avec l'Europe : l'Égypte et la Tunisie ont reçu cinq millions de visiteurs chacune, le Maroc 2,2 millions. Seule l'Afrique du Sud fait mieux sur le continent, avec 6,5 millions de visiteurs en 2002. Les autres pays africains sont des destinations périphériques : près de la moitié des États accueille moins de 100 000 touristes par an.

Le tourisme pratiqué en Afrique explique par ailleurs la disjonction qui caractérise ce secteur. Dans la majorité des pays, les voyageurs internationaux privilégient deux types de tourisme : la visite des parcs nationaux (v.) et les activités balnéaires. Dans les deux cas, la proportion de touristes occidentaux est importante et les destinations sont extrêmement ciblées. Seuls quelques pays ont une économie touristique bien développée (Afrique du Sud, Kenya, Botswana pour les parcs ; Kenya, Tunisie, îles Maurice et Seychelles pour le tourisme balnéaire) et surtout ces formes de tourisme créent des enclaves, au sein même des territoires nationaux : les réseaux touristiques (commercialisation du produit et transport des touristes) sont directement connectés aux parcs ou aux plages et évitent généralement le reste du pays en s'inscrivant préférentiellement dans des complexes touristiques, des clubs de vacances, etc. Ces phénomènes d'enclaves sont renforcés par les problèmes politiques que traversent certains pays, qui incitent les touristes à limiter les excursions en dehors de ces espaces fermés, voire à éviter certains pays autrefois très visités (Algérie, Zimbabwe). Les seules exceptions concernent l'Égypte (et le Maroc dans une moindre mesure), dans lesquelles un tourisme culturel est bien développé, mais néanmoins très concentré sur les monuments historiques (v. aussi Gorée). Dans ces conditions, les conséquences culturelles du tourisme international sont limitées et souvent négatives, alors que le tourisme, par sa nature même d'industrie du déplacement, pourrait permettre des dispositions originales de rencontre et d'échange à l'échelle globale. Le tourisme globalisé reste, en Afrique et y compris dans les

îles, une activité élitiste (les safaris cynégétiques en Tanzanie rapportent en moyenne 900 dollars par jour et par touriste ; le prix des séjours balnéaires aux Seychelles ou à Maurice est d'environ 1 200 dollars) et est davantage centrée sur la découverte de milieux naturels exotiques que sur la rencontre d'autres cultures. La réduction de l'altérité permise par le déplacement est limitée par les déséquilibres économiques entre populations locales et touristes ; ceux-ci restent cantonnés dans des espaces sociaux plus connectés aux lieux d'où ils viennent qu'aux espaces qu'ils traversent.

Il ne faut pourtant pas réduire la mondialisation à une simple convergence des élites dans une concentration des pouvoirs politiques ou économiques. Les espaces de la mondialisation passent également "par le bas" (secteur informel* et aussi v. Château-Rouge), dans des formes plus marginales, même si elles se caractérisent par leur profonde disjonction vis-à-vis des espaces de l'élite mondiale. Deux exemples permettent d'illustrer ce constat.

L'agriculture africaine occupe une place paradoxale dans les dynamiques de la mondialisation. Elle est d'une part une activité largement déconnectée des systèmes mondiaux, en particulier quand elle est basée sur une production vivrière (v. Sereer). Mais par son importance numérique, elle constitue un enjeu majeur des rapports internationaux. La population agricole africaine a augmenté de 20 % ces dix dernières années et compte aujourd'hui plus de 450 millions de personnes. Au temps des technologies de l'information, l'agriculture représente ainsi l'un des domaines économiques présentant le plus fort taux de développement en Afrique (v. ADRAO ; Anacardier). La plus ou moins bonne santé du secteur a donc des influences sur l'ensemble des économies nationales et plus particulièrement sur les dynamiques migratoires entre les campagnes et les villes (v. Ville/Campagne ; Dynamiques rurales ; Urbanités ; Copperbelt). Les modalités d'insertion des agriculteurs dans les réseaux mondiaux de l'agroalimentaire sont donc des questions centrales à la fois pour la définition des politiques publiques nationales et pour les stratégies à adopter au niveau international. Certains gouvernements africains en ont conscience quand ils interdisent l'importation d'OGM qui peuvent amener une dépendance directe des petits producteurs vis-à-vis des firmes

détentrices des brevets. Ce fut notamment le cas au Mozambique, au Zimbabwe et en Zambie lors de la crise alimentaire d'Afrique australe de 2002 durant laquelle les Américains ont proposé leur aide sous forme de maïs génétiquement modifié. La position stratégique est également visible quand les États africains demandent, dans les négociations de l'OMC de Cancùn (Mexique) en 2003, que les subventions fournies aux agriculteurs occidentaux soient interdites, permettant aux agriculteurs africains d'être compétitifs sur le marché mondial, ou simplement moins menacés dans leurs propres pays par des importations subventionnées. On estime qu'environ 360 milliards de dollars de subventions sont versés annuellement aux agriculteurs de l'OCDE, alors que l'aide mondiale au développement n'a pas dépassé 60 milliards en 2002.

Les mouvements migratoires internationaux sont aussi des formes de mondialisation disjonctives, parce qu'elles opèrent aux interstices des cadres juridiques et politiques internationaux, tout en utilisant les moyens technologiques de la mondialisation. Alors que la théorie économique libérale stipule que la liberté de mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre est nécessaire au fonctionnement du marché, la structuration politique internationale actuelle favorise les flux de capitaux mais pas la liberté de déplacement des populations. C'est cette situation que dénonce le président sénégalais Abdoulaye Wade quand il propose de créer des passeports d'affaires qui puissent permettre aux entrepreneurs africains de ne pas trop souffrir des restrictions de déplacements dont ils font l'objet dans leur travail.

Néanmoins, les entraves à la liberté de circulation n'empêchent pas de nombreux Africains d'aller tenter leur chance ailleurs, notamment en Europe (où l'on recense officiellement plus de trois millions d'adultes ressortissants d'un pays d'Afrique, dont deux millions du Maghreb), mais également à l'intérieur du continent africain lui-même (v. VIH/Sida ; SADC). Depuis les années quatre-vingt, ces migrations ont changé de nature, notamment avec l'apparition de nouveaux moyens de communication. Les destinations se sont diversifiées, les allers-retours entre le pays d'origine et le pays de destination sont plus nombreux, et surtout les modes d'intégration dans les sociétés d'accueil se sont ouverts, ne suivant

plus uniquement des trajectoires familiales ou nationales, mais privilégiant davantage le métissage. Ces migrations qui construisent la mondialisation “par le bas” [TARRIUS, 2002] suivent des réseaux que n’arrivent pas entièrement à contrôler les structures de l’État ou les compagnies privées sur lesquelles les gouvernements africains se déchargent de plus en plus pour le contrôle du territoire national et des frontières.

Les migrations recoupent en ce sens les espaces de “subversion de la territorialité” qui caractérisent les relations transnationales africaines, qu’il s’agisse de trafic commercial aux frontières des États ou des constructions de réseaux interpersonnels fondés sur la religion, l’appartenance ethnique ou les diasporas économiques (v. Château-Rouge) [CONSTANTIN, 1996].

• Quels espaces culturels ?

C’est souvent dans les villes que se cristallisent et se rencontrent ces différents espaces de la mondialisation (v. Urbanités). Les réseaux économiques croisent au sein des villes les réseaux migratoires et tous deux s’imposent comme des forces déterminantes face aux structures territoriales de l’État. En Afrique néanmoins, ces villes globalisées ne possèdent pas les attributs qu’on accorde généralement aux “villes globales”. À l’exception de Johannesburg (v.) et, peut-être à plus long terme, du Caire, les villes de l’“archipel mégapolitain mondial” ne sont pas situées en Afrique [GAWC, 2004]. Est-ce à dire que les grandes métropoles africaines sont en dehors des phénomènes de mondialisation ? Oui si, comme on le fait normalement, on évalue les villes selon la concentration des pouvoirs, économiques, politiques et intellectuels, qu’elles accueillent. Non, si on adopte une position plus marginale pour s’intéresser à la ville comme lieu de création d’une mondialisation disjonctive, alternative, non pas productrice de sens pour une mondialisation ordonnée mais comme espace décalé, “contrepoint” des grands mythes du contrôle économique et politique du système-monde [Constantin in LAÏDI, 1998].

En ce sens, le ventre mou de la mondialisation que peut représenter l’Afrique offre paradoxalement des espaces de liberté pour l’émergence de cultures de la mondialisation non

encadrées. L’importance des modes populaires dans la production culturelle africaine et leur degré de métissage montre la profonde imbrication de la culture moderne africaine dans des problématiques et des réflexions globalisées (v. Tissus ; Cinéma). Influence cubaine dans la musique soukous zairoise, vitalité du rap sénégalais qui se réapproprie les modes américaines, importance de l’Éthiopie pour le reggae jamaïcain, etc. Le terme de *World Music* ne fait qu’euphémiser la diversité des mélanges en même temps qu’il rappelle que la culture africaine doit passer par les centres médiatiques et économiques que sont Londres, Paris ou New York pour émerger comme musique mondiale (v. Salif Keita).

De la même manière, le sport est une pratique culturelle populaire par laquelle l’Afrique s’affirme comme espace mondial (v. Football), tout en souffrant encore des limitations liées à la forte dépendance des sports vis-à-vis des grands groupes de télécommunication et de médias. Comme le montre admirablement le film *When we were kings* [GAST, 1996] à travers le combat qui opposa, en 1974 à Kinshasa (Zaïre), les deux boxeurs afro-américains Mohammad Ali et George Foreman, les cultures africaines sont profondément mondialisées en ce qu’elles associent intrinsèquement la dissymétrie des relations de pouvoir qui pousse à l’uniformisation et la récréation de la différence qui s’opère quand l’espace est globalisé. Dans le film, qui articule le récit de la longue préparation *in situ* des boxeurs et celui du montage du concert commun de James Brown, BB King, les Crusaders et Miriam Makeba, sport et musique s’imbriquent étroitement pour construire un motif identitaire, impliquant une mondialisation sportivo-musicale et participant aussi bien à la reconstruction des racines africaines des Afro-Américains qu’à l’affirmation des Sud-Africains noirs.

C’est donc probablement à l’interface d’une hiérarchie mondiale et d’espaces marginaux créatifs que se construisent actuellement les mondialisations africaines, dans un pluriel qui différencie les lieux, les villes et les régions. Mais, comme souvent, les outils analytiques qui cherchent à cerner un phénomène aussi complexe que la mondialisation sont en retard par rapport aux réalités sociales.

Anne Volvey (dir.) Yveline Déverin Myriam Houssay-Holzschuch
Estienne Rodary Isabelle Surun Karine Bennafla

L'Afrique



Les auteurs

Anne Volvey (dir.), ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

Yveline Déverin, ancienne élève de l'ENS Fontenay, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

Myriam Houssay-Holzschuch, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

Estienne Rodary est docteur en géographie.

Isabelle Surun, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée d'histoire et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Avec la participation de **Karine Bennafla**, ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud, agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

Les auteurs remercient pour leur participation à des titres divers Anne Gaugue, maître de conférences en géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Marie-Albane de Suremain, docteur en histoire contemporaine, enseignante au lycée Viollet-Le-Duc, Villiers-Saint-Frédéric, et Valéry Gaillard, réalisateur de cinéma. Ils remercient également l'artiste Ernest Pignon-Ernest, J. Krekelaar du Centre Edmond Fortier et la Compagnie Guépard pour l'autorisation de publication des documents photographiques correspondant à leurs différentes activités ou fonds.

Édition : **Philippe Lemarchand.**

Assisté de : **Michèle Miroir.**

© Atlande, 2005 Tous droits réservés

ISBN : 2-912232-59-7